

La sécurité routière dans l'Allier

Bilan annuel 2022



Observatoire Départemental de Sécurité Routière

Table des matières

1 - Définitions.....	3
2 - Les caractéristiques routières du département de l'Allier en 2022.....	3
3 - Accidentalité départementale.....	4
Evolution sur 10 ans.....	4
Accidentalité départementale 2022.....	4
Répartition des victimes hommes / femmes.....	5
Répartitions des victimes (blessés et tués) par mode de déplacement.....	5
Répartition des victimes (tués et blessés) par âge.....	5
4 - Les présumés responsables (PR) (voir définition P.3).....	6
PR : Répartition hommes / femmes.....	6
Présumés responsables par âge.....	6
Accidents 2022 (corporels + mortels) par facteurs présumés et tranches d'âge Pour un même accident, plusieurs causes peuvent avoir été identifiées.....	7
Accidents MORTELS 2022 par facteurs présumés et tranches d'âge.....	7
5 - localisation des accidents 2022.....	8
Répartition agglomération / hors agglomération / autoroute.....	8
Répartition par type de voirie.....	8
Carte accidents (corporels et mortels) 2022.....	9
Carte accidents mortels 2022.....	9
Carte accidents mortels 2019 - 2022.....	10
6 – Actions départementales de sécurité routières 2022.....	10
Quelques exemples d'actions réalisées en 2022.....	11

1 - Définitions

- Un **accident corporel** (mortel ou non mortel) de la sécurité routière est un accident qui :
 - provoque ou moins une victime, c'est à dire un usager ayant nécessité des soins médicaux,
 - survient sur une voie ouverte à la circulation publique,
 - implique au moins un véhicule.
- Parmi les **victimes**, on distingue :
 - les personnes tuées : personnes qui décèdent du fait de l'accident, sur le coup ou dans les trente jours qui suivent,
 - les personnes blessées : victimes non tuées.
- Parmi les **personnes blessées**, il convient de différencier :
 - les blessés dits « hospitalisés » : victimes hospitalisées plus de 24 heures,
 - les blessés légers : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures.
- Les **présumés responsables** : la responsabilité présumée de l'usager est celle appréciée par les forces de l'ordre au moment de l'enregistrement de l'accident, et indépendamment des procédures judiciaires qui pourraient modifier cette hypothèse.

2 - Les caractéristiques routières du département de l'Allier en 2022

Le réseau routier départemental mesure 13 063,8 km. Il se compose de :

- 199,7 km d'autoroutes
- 122,2 km de routes nationales
- 5 283,9 km de routes départementales
- 7 458 km de voies communales

Le réseau autoroutier concédé exploité par APRR est composé de :

- l'A71 : 78,6 km
- l'A714 : 10,4 km
- l'A719 : 22,7 km
- l'A79 : 88 km

En mars 2020, APRR est devenu gestionnaire de la RN79 (91,9 km), transformée en autoroute par le concessionnaire ALIAE, désigné par décret du 12 mars 2020. A ce jour, 88 km de l'ex RN79 ont été transformés en A79 et 3,9 km ont été rétrocédés au département et transformés en RD2371.

L'Allier dispose également d'un réseau routier national non concédé (RRN). Celui-ci est géré par la DIR Centre-Est et la DIR Centre-Ouest. Il est composé de :

- la RN7 : 88,1 km
- la RN209 : 14,7 km
- la RN145 : 19,4 km

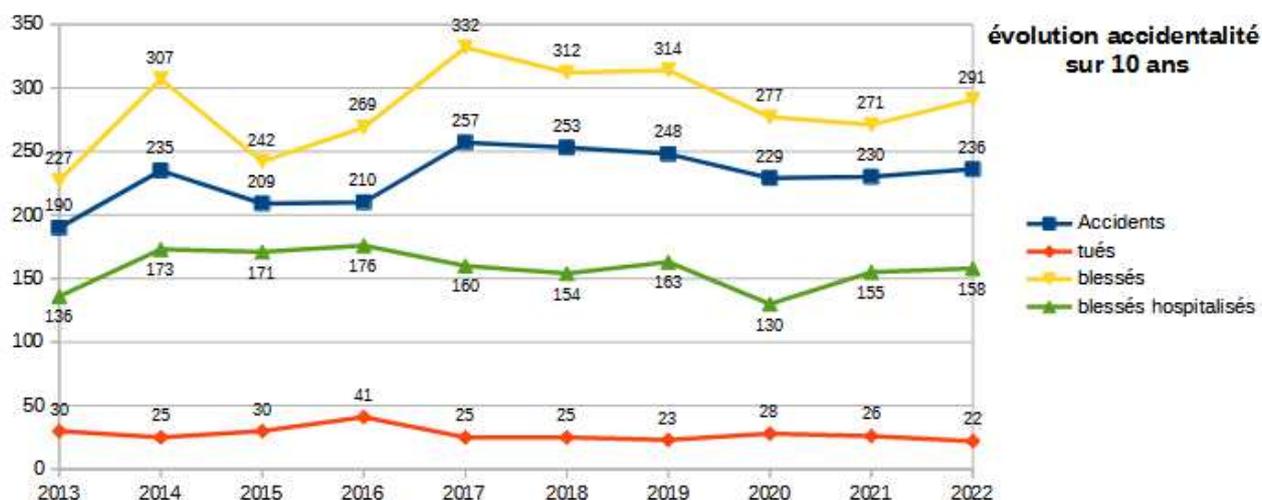
Le réseau des routes départementales représente 5 283,9 km, y compris les anciennes routes nationales transférées. Quelques routes départementales présentent des enjeux spécifiques d'exploitation en raison de leur importance économique et sont classées Routes à Grande Circulation (RGC).

Par arrêté du président du Conseil départemental en date du 3 décembre 2020, la vitesse maximale autorisée est repassée à 90 km/h sur ces routes.

3 - Accidentalité départementale

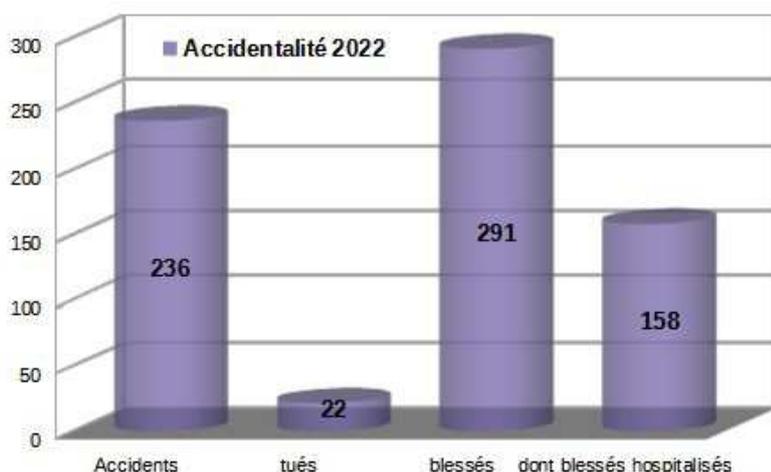
Le déplacement des Français sur les années 2020 et 2021 a été largement impacté par la crise sanitaire et les périodes de couvre-feu et confinements. De ce fait, l'année 2019 sera retenue comme année de référence pour comparer les données 2022.

Evolution sur 10 ans



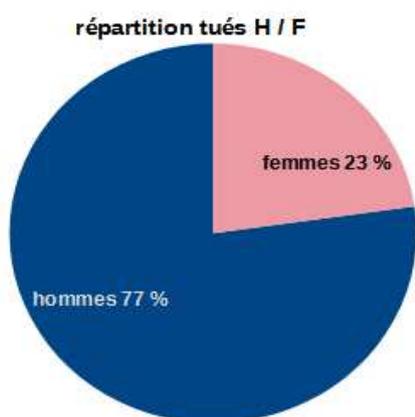
Après avoir subi une baisse durant les deux années de crise sanitaire, l'accidentalité départementale a tendance à revenir à des données proches de 2019 (avant Covid) tout en restant légèrement inférieures (-5 % d'accidents, -4 % de tués, -7 % de blessés).

Accidentalité départementale 2022

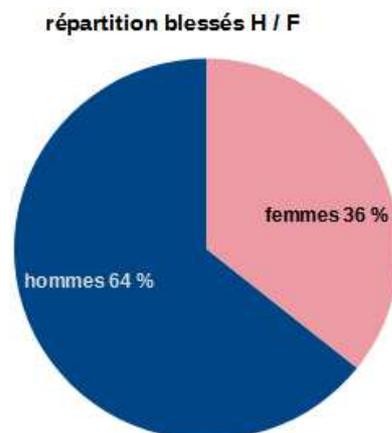


Le nombre de tués enregistrés sur l'année 2022 est le plus faible mesuré depuis 2012.

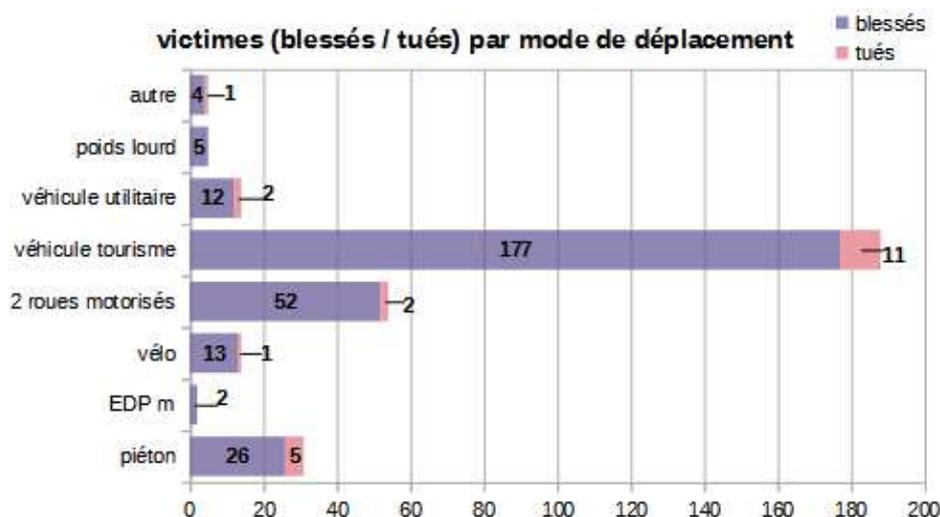
Répartition des victimes hommes / femmes



Les hommes représentent toujours une très grosse majorité des victimes d'accidents de la route (77 % des blessés et 64 % des tués).



Répartitions des victimes (blessés et tués) par mode de déplacement



En 2022 :

- * 60 % des victimes et 50 % des tués du département circulaient en véhicule de tourisme.
- * 23 % des tués étaient des piétons.
- * Les conducteurs de deux-roues motorisés représentent 17 % des victimes.

Répartition des victimes (tués et blessés) par âge



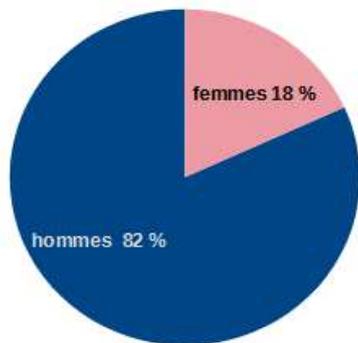
La très grande majorité des victimes (près de 24%) ont entre 18 et 24 ans. 35 % ont moins de 25 ans.

Les 65 ans et plus représentent près de 17 % des victimes et 36 % des tués.

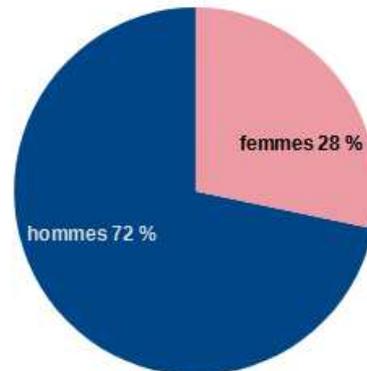
4 - Les présumés responsables (PR) *(voir définition P.3)*

PR : Répartition hommes / femmes

présumés responsables accidents mortels 2022



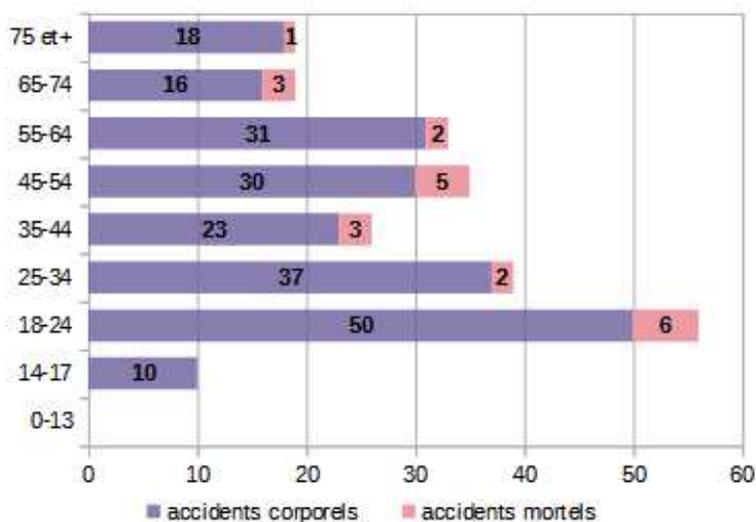
présumés responsables tous accidents 2022



Déjà majoritaires au regard du nombre de victimes sur la route, les hommes représentent les 4/5 des présumés responsables d'accidents mortels et près des 3/4 des présumés responsables de tous les accidents (corporels + mortels).

Présumés responsables par âge

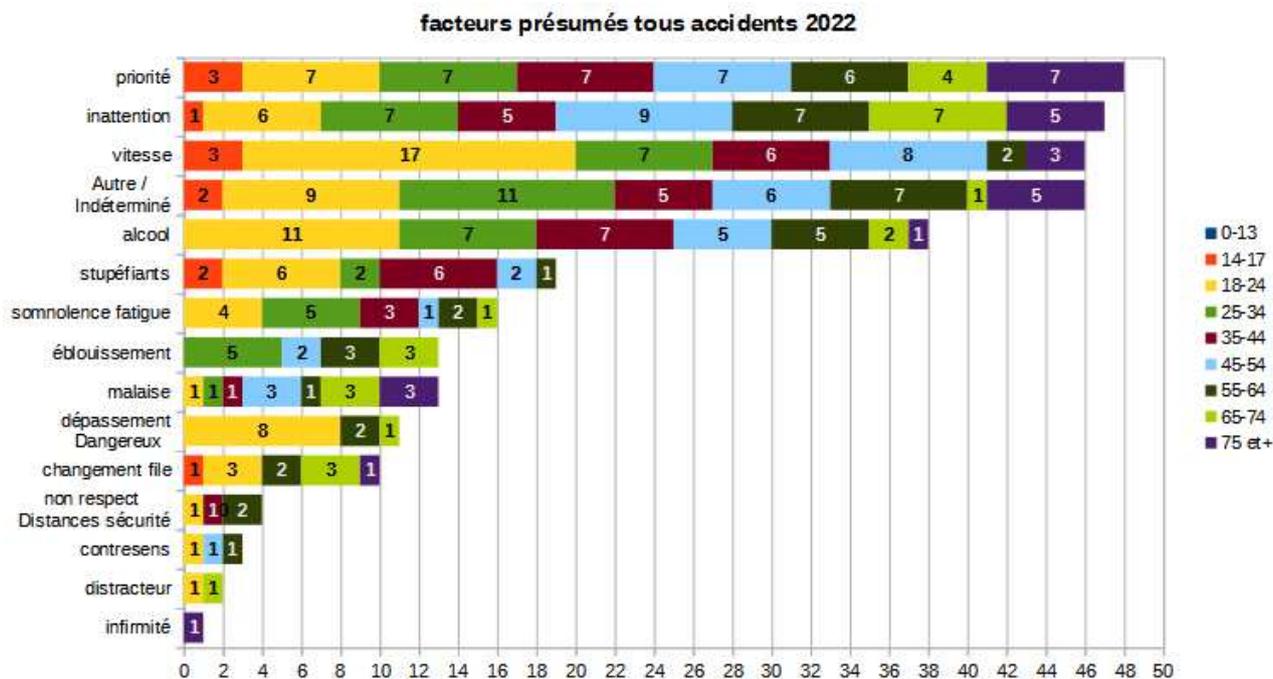
présumés responsables 2022 par âge



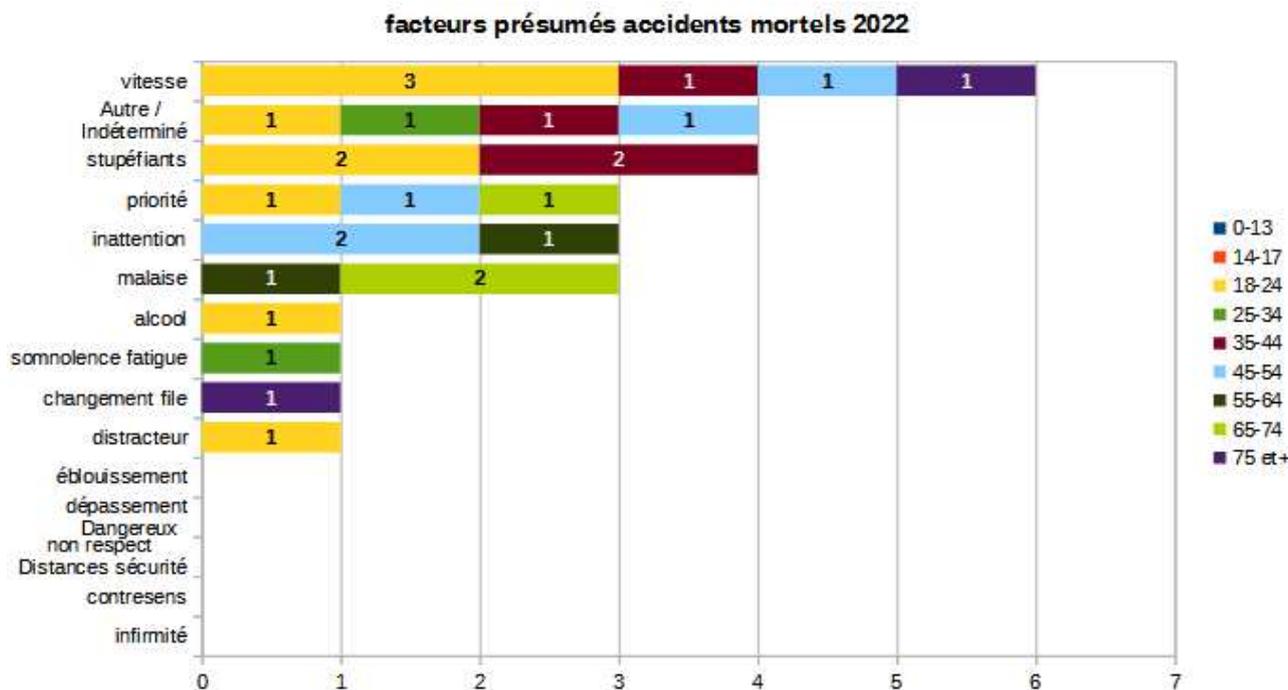
Tout comme pour le nombre de victimes, la tranche d'âge 18-24 ans regroupe la majorité des présumés responsables d'accidents corporels et mortels (24 % des présumés responsables de tous les accidents 2022 et 27 % des accidents mortels).

Les 65 ans et plus représentent quant à eux 16 % des présumés responsables de tous les accidents 2022 et 18 % des accidents mortels.

Accidents 2022 (corporels + mortels) par facteurs présumés et tranches d'âge Pour un même accident, plusieurs causes peuvent avoir été identifiées



Accidents MORTELS 2022 par facteurs présumés et tranches d'âge

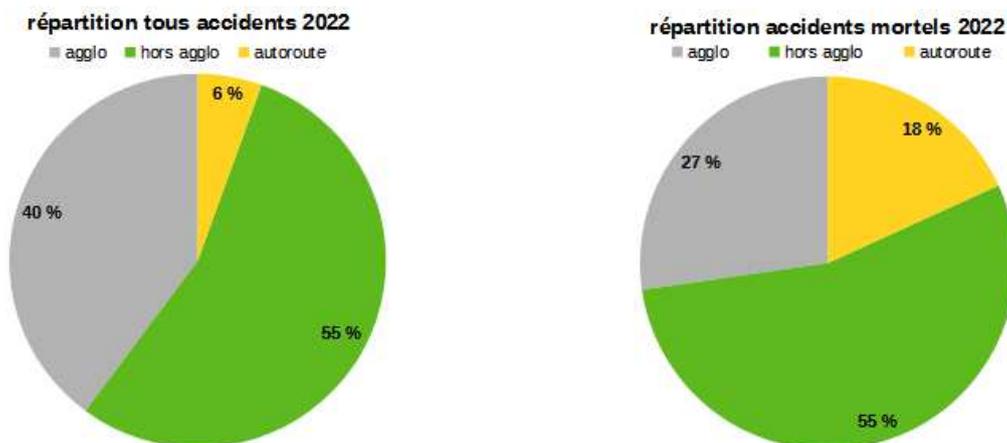


Les principaux facteurs présumés des accidents 2022 sont différents qu'il s'agisse de tous les accidents corporels ou seulement des mortels. Concernant l'ensemble des accidents (corporels+mortels), les principaux facteurs sont le refus de priorité et l'inattention (relevés chacun dans 20 % des accidents), suivi par la vitesse (19,5 %), puis l'alcool (16 %).

Concernant les seuls accidents mortels, la vitesse est la principale cause en 2022 (relevée dans 27 % des accidents mortels), suivi par l'usage de stupéfiants (18%), puis « inattention », « priorité » et « malaise » (relevés chacun dans 11 % des accidents mortels). Sur 2022, le facteur « alcool » n'a été relevé que dans 4,5 % des accidents mortels.

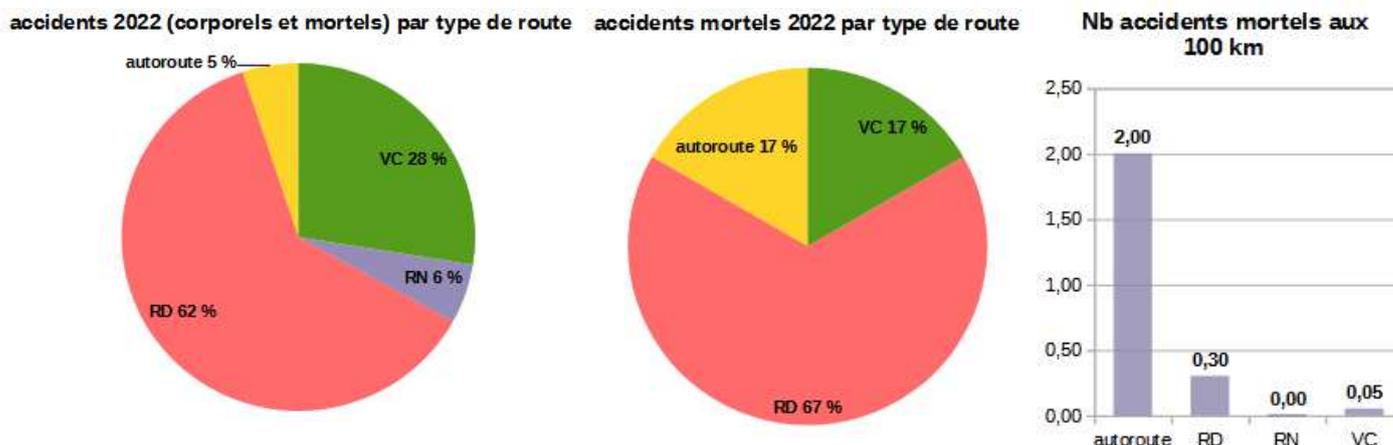
5 - localisation des accidents 2022

Répartition agglomération / hors agglomération / autoroute



Hors agglomération, On observe la même proportion d'accidents corporels que d'accidents mortels (55%).
Les accidents sont moins graves en agglomération, par contre ils sont beaucoup plus graves sur autoroute (6 % de tous les accidents 2022 mais 18 % des accidents mortels).

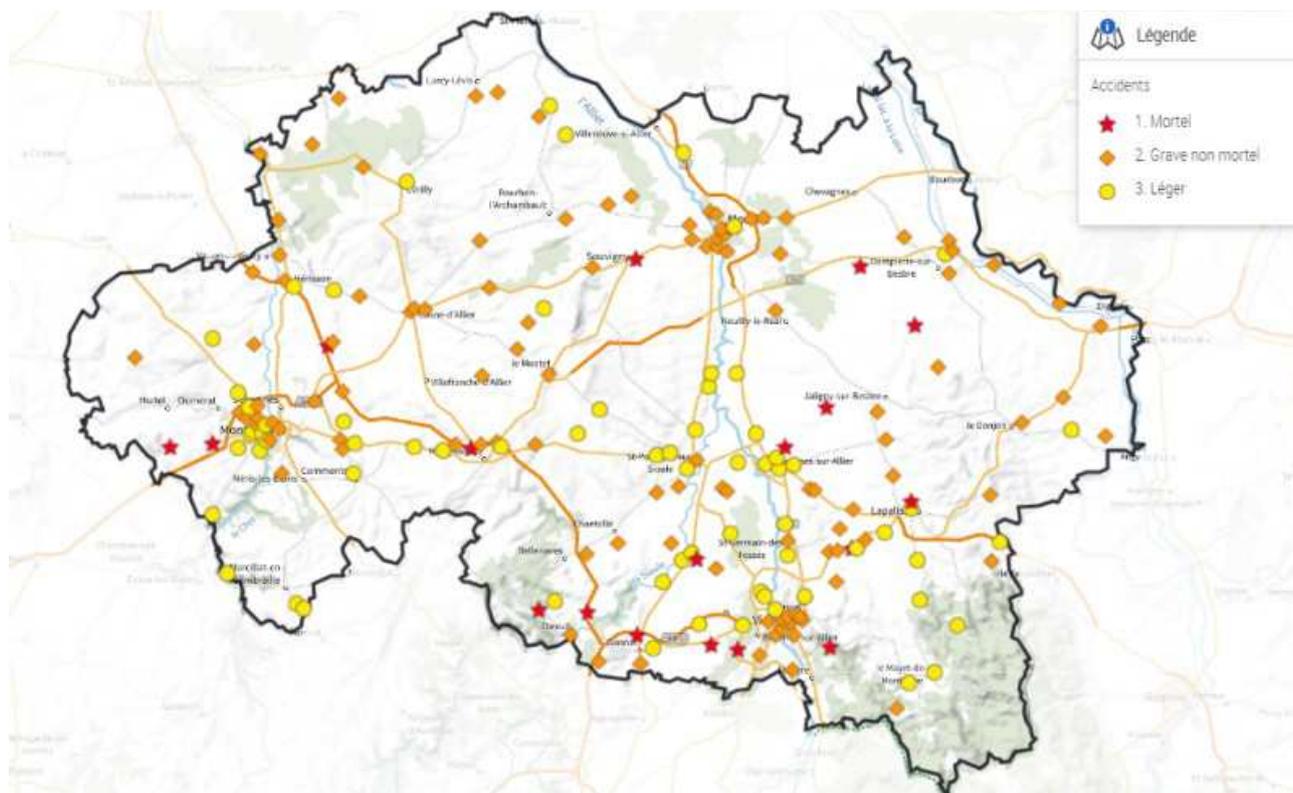
Répartition par type de voirie



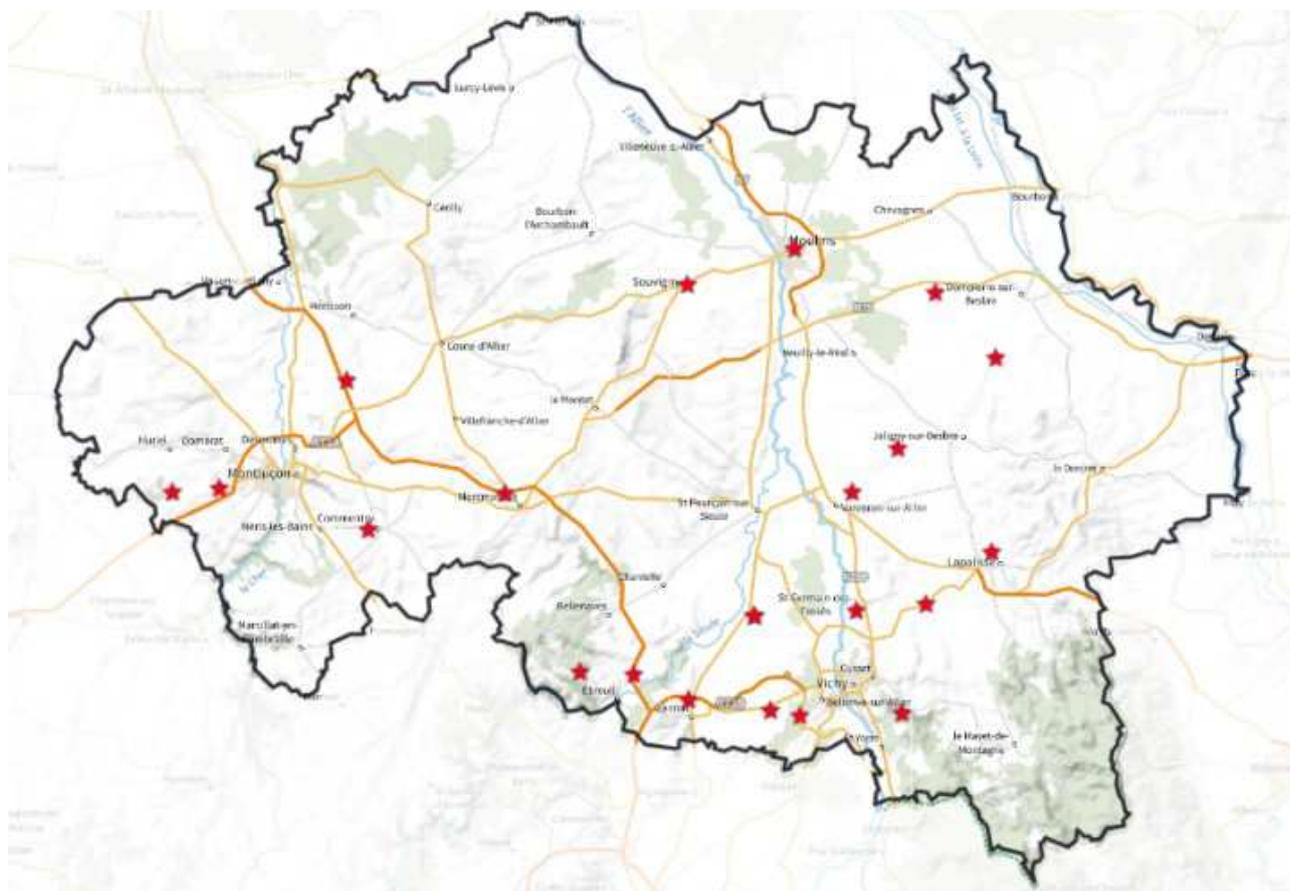
Les routes départementales cumulent la grande majorité des accidents corporels et mortels. Cependant, si on compare le nombre d'accidents au prorata de la longueur du linéaire routier du département pour chaque type de route, on constate que :

- * pour les accidents corporels, les routes nationales sont les plus touchées avec 11,46 accidents aux 100 km, suivies par les autoroutes (6,51 accidents/ 100 km), puis les RD (2,97 accidents /100 km) et enfin les voies communales (0,94 accidents / 100 km).
- * pour les accidents mortels, on retrouve les autoroutes en 1ère position avec 2 accidents / 100km, puis les RD (0,30 accident /100km) et enfin les voies communales (0,05 accident /100km). Aucun mort n'est à déplorer sur les nationales en 2022.

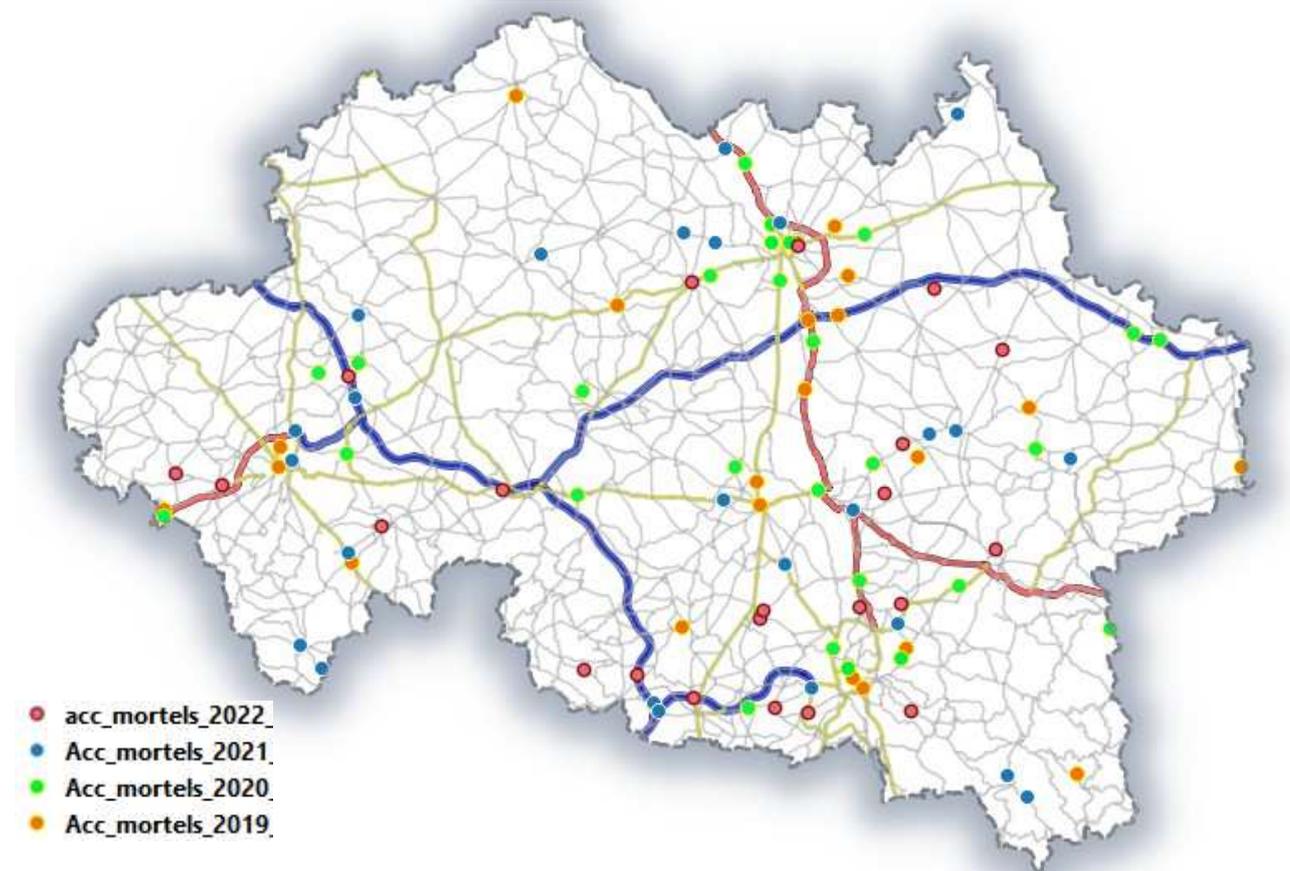
Carte accidents (corporels et mortels) 2022



Carte accidents mortels 2022



Carte accidents mortels 2019 - 2022



6 – Actions départementales de sécurité routières 2022

Durant l'année 2022, une démarche de renouvellement du document général d'orientation (DGO) a été initiée. Ce document, outil de mobilisation et de programmation des actions de sécurité routière dans le département a été renouvelé pour les années 2023 à 2027.

Afin de lutter contre l'insécurité routière, des actions de sensibilisation ont été organisées tout au long de l'année dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2022 avec l'aide de 32 bénévoles intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR).

Le budget alloué dans le cadre du PDASR 2022 était de 55 000 €.

87 actions de sécurité routière (subventionnées ou non) ont été réalisées tout au long de l'année en fonction des enjeux définis dans le DGO 2018-2022. Des actions ont notamment été réalisées en faveur des conducteurs des deux-roues motorisés (jeunes comme adultes), mais également auprès des seniors et des enfants dès le plus jeune âge.

Les perturbateurs au volant et les risques professionnels ont également été largement abordés.

Le PDASR a également permis de financer, entre autres, plusieurs paires de lunettes de simulation alcool / cannabis / fatigue, mais aussi des éthylotests, des kits d'éclairage pour les vélos, des brassards de sécurité...

Quelques exemples d'actions réalisées en 2022

- Découverte de la sécurité routière pour les élèves des écoles primaires et maternelles grâce aux robots Thymios.
- Plusieurs actions / rallyes organisés en faveur des conducteurs de deux-roues motorisés.
- Action de communication sur les dangers du téléphone au volant courant de l'été puis en décembre 2022 (des affiches A3 ont été disposées dans plusieurs établissements recevant du public dans les villes de Moulins, Montluçon et Vichy).
- Plusieurs actions « collèges » avec notamment le simulateur quatre-roues, la sécurité sur les deux-roues motorisés, les comportements à risques (consommation d'alcool, stupéfiants).
- Plusieurs actions sur les risques routiers professionnels (portées par le centre hospitalier Moulins-Yzeure, la police municipale d'Abrest ou encore QEIQ transport et logistique Auvergne).

Ces exemples illustrent une réelle implication de tous les acteurs en faveur d'une réduction de l'insécurité routière dans le département.